

**Von:** securitechantiers@cff.ch  
**Gesendet:** 10 octobre 2017  
**Betreff:** Nouveautés CFF: Sécurité sur les chantiers (10 octobre 2017)

10 octobre 2017



**Madame, Monsieur,**

Nous souhaitons vous informer des nouveautés concernant les cours de répétition R RTE 20100, de la prolongation du délai d'exercice temporaire de la fonction CoC (même sans attestation correspondante) et du cours de base Direction de la sécurité.

### **Cours de répétition pour les collaborateurs exerçant des fonctions de sécurité.**

L'année prochaine, les cours de répétition R RTE 20100 seront proposés sous une nouvelle forme. Vous trouverez de plus amples détails à ce sujet dans la fiche d'information «Cours de répétition pour les collaborateurs exerçant des fonctions de sécurité» ci-jointe.

Voici les principales nouveautés en bref:

- les cours de répétition APT, Prot et CS ne dureront plus qu'une demi-journée. Le cours de répétition Direction de la sécurité continuera d'être dispensé sur une journée;
- les participants effectuent de nouveaux exercices de préparation via l'e-learning;
- l'examen est passé comme test en ligne au terme des cours de répétition;
- ces cours seront principalement dispensés dans les centres de formation

des CFF afin de pouvoir garantir l'infrastructure requise.

Pour ces cours, il est nécessaire que les participants puissent personnellement accéder au Learning Management System (LMS). À cet effet, nous avons besoin du numéro de smartphone et de l'adresse e-mail personnel de tous les collaborateurs externes. HR-BIL a demandé en août dernier à toutes les entreprises privées concernées de bien vouloir nous communiquer ces informations. Nous remercions toutes celles qui ont déjà répondu à cette demande. Les autres sont priées de bien vouloir y répondre d'ici à fin octobre. Vous trouverez ci-joint une deuxième fiche d'information qui répond aux nombreuses questions concernant la protection des données.

### **Prolongation du délai d'exercice temporaire de la fonction de coordinateur de chantiers.**

Le coordinateur de chantiers (CoC) est une sous-fonction importante du chef de la sécurité (CS). L'instruction I-50167, chiffre 6.5, prescrit que la fonction CoC peut également être exercée par un CS/CsP «sans attestation CoC» jusqu'au 31 décembre 2017. Ce délai est prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 en raison du manque de places d'apprentissage.

### **Adaptation du cours de base Direction de la sécurité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

En 2018, les aspirants à la Direction de la sécurité devront observer différentes actions de sécurité sur les chantiers à titre d'exercice préparatoire au cours de base Direction de la sécurité. Si l'aspirant à la Direction de la sécurité a déjà effectué une action de sécurité dans le cadre d'une fonction de sécurité au cours de sa carrière, il peut renoncer à réaliser cet exercice. La durée requise pour les visites de chantier est estimée à 2 jours de travail. De plus amples informations concernant ce nouvel exercice préparatoire seront communiquées dans les prochains mois.

### **Contact.**

Nous vous prions de diffuser ces informations dans vos unités. Pour les questions ou pour transmettre un feed-back, veuillez-vous adresser à la personne de contact RSQ de votre région. Si aucune personne de contact n'est prévue dans votre région, vous pouvez envoyer un e-mail à [securitechantiers@cff.ch](mailto:securitechantiers@cff.ch)

Meilleures salutations



Hanspeter Stoll  
Chef Sécurité, Infrastructure



Adelrich Infanger  
Chef Sécurité des chantiers et  
sécurité opérative, Infrastructure

Impressum

---

CFF SA  
Risque, Sécurité, Qualité, Environnement Infrastructure

